

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018**

Monsieur le Maire demande à ce qu'une minute de silence soit respectée en l'honneur du Colonel Beltrame.

Après lecture et approbation du compte-rendu de la réunion précédente,

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire se retire et Mme Mercier procède à la présentation du compte administratif adopté à l'unanimité (en euros).

Section de fonctionnement :

Dépenses	416 039.31
Recettes	526 158.80

Soit un excédent de	110 119.49
---------------------	------------

Section d'investissement

Dépenses	124 135.41
Recettes	163 265.85
Soit un excédent de	39 130.44

Et un résultat de clôture de :

Excédent de fonctionnement	365 280.08
Déficit d'investissement	86 770.13

### **COMPTE DE GESTION 2017**

Le compte de gestion adressé par la trésorerie de Moulins Municipale correspond au compte administratif.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2017 (365 280.08 €) comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (c/1068)	222 117.13 €
Résultat reporté en fonctionnement (c/002)	143 162.95 €

### **TAUX D'IMPOSITION 2018**

Le conseil municipal décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2017, soit :

Taxe d'habitation	9.63
Taxe foncier bâti	14.51
Taxe foncier non bâti	41.75

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les services du trésor public conseillent aux collectivités d'avoir des demandes de subventions écrites avec justificatif de l'utilisation des fonds publics et bilan des associations locales. Il donne lecture des différents courriers et demande au conseil de se prononcer.

## **BUDGET PRIMITIF 2018**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget principal qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à 579 870 € en section de fonctionnement et à 757 835 € en section d'investissement.

## **AMENAGEMENT ESPACES EXTERIEURS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil départemental a demandé à scinder le dossier de demande de subvention voirie qui leur a été adressé afin que les travaux de réfection de la RD13 soient subventionnés au titre de l'aménagement des espaces extérieurs.

## **PAYS d'ART et d'HISTOIRE**

Moulins étant déjà classée en ville d'art et d'histoire, la communauté d'agglomération a délibéré pour que l'ensemble des communes rattachées deviennent « pays d'art et d'histoire ». Le conseil municipal donne un avis favorable sur l'évolution des statuts de Moulins Communauté en intégrant une nouvelle compétence sous le libellé « Pays d'art et d'histoire ».